Image not found or type unknown

Escroquerie organise

Par **Jose34**, le **09/10/2023** à **03:30**

Bonjour

je me sépare après 23 année de couple. Un grand classique: je découvre environ 200k€ versé sur des comptes tiers à mon insu. Nous n'étions ni marié ni paxe., ces prélèvements avaient lieu à partir du compte joint ;

- comment récupérer ces sommes?

- comment faire valoir l'héritage de mes enfants sur ces sommes.

Par **Marck.ESP**, le **09/10/2023** à **08:33**

Bonjour et bienvenue,

Il n'est pas question d'héritage lors d'une séparation

Récupérer ces sommes, c'est apporter les preuves qu'une partie vous appartient et agir en justice

Je vous conseille de renconter un avocat.

Par **youris**, le **09/10/2023** à **10:37**

bonjour,

ni marié, ni pacsé, donc en concubinage et dans cette situation, il n'y a pas de communauté.

vous deviez recevoir régulièrment des relevés de compte, vous pouviez également consulter votre compte sur internet ou en agence.

cela signifie-t-il que pendant 23 ans, vous n'avez jamais vérifié l'état de votre compte alors que vous avez pu consulté des comptes tiers ?

il vous faudra prouver que les sommes sur ces comptes tiers vous appartiennent ?

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés